

Rapport du jury sur la certification complémentaire « Théâtre » session 2024 -académie de Dijon

Lors de cette session le jury était composé de :

- Mme Caroline Vandenschrick faisant fonction d'IA-IPR Lettres en charge du Théâtre pour l'académie de DIJON
- Mme Alexandra Bourse, professeure de Lettres et de Théâtre au lycée Anna Judic de Semur-en-Auxois
- M. Bruno Cardi, formateur Lettres à l'INSPE de Dijon et professeur de Lettres au lycée Léon Blum du Creusot
- M. Benjamin Girault, professeur de Lettres et de Théâtre au lycée Montchapet de Dijon
- M. Guy Martinez, compagnie l'Escalier : comédien, metteur en scène, formateur, auteur.

4 candidats se sont présentés.

1 a été admis.

Les notes s'échelonnent de 7 à 17.

Conformément à la circulaire qui institue la certification et qui constitue le cahier des charges du jury : (cf <https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm>), les candidats ont été évalués sur les quatre champs de compétences suivants :

- champ des connaissances culturelles et scientifiques,
- champ des programmes d'enseignement du lycée,
- champ des pratiques pédagogiques,
- champ des inscriptions culturelles, sociales et professionnelles de l'enseignement.

Le jury a eu le plaisir d'entendre des candidats authentiquement investis dans le domaine théâtral. Les prestations avaient été préparées avec sérieux. Les attendus de l'épreuve étaient connus. Tous les candidats sont engagés dans la pratique théâtrale avec les élèves et témoignent le désir de progresser dans ce domaine. Chacun contribue au rayonnement du Théâtre.

Les candidats ajournés lors de cette session manquaient de connaissances théoriques sur la dramaturgie et le répertoire contemporain. Le jury n'a pas suffisamment entendu de candidats décrivant et analysant la pratique lors des séances d'enseignement (objectifs, construction, progression, mise en œuvre) sans perdre de vue la place centrale des élèves. L'analyse de spectacle a souvent manqué de réflexivité. Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent avoir le souci de se projeter dans un enseignement de théâtre en s'appuyant sur les textes officiels dès la préparation de la certification. L'animation d'un club ou d'une troupe ne saurait suffire pour prétendre à l'obtention de la certification théâtre.

Le jury invite les candidats ajournés à se représenter. Il leur conseille de parfaire leurs connaissances théoriques, de se plonger dans la lecture des programmes d'enseignement du théâtre et de fréquenter autant que possible tous les lieux de création ou de diffusion du spectacle vivant. Il leur recommande également de s'inscrire à la journée de formation

d
e

p
r
é
p
a
r